



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents 14
- Ayant pris part : 17

L'an deux mille vingt-trois et jeudi 25 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

16/05/2023

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

16/05/2023

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Mélanie ROUX.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE.

Mme Marie-Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2023-30 : - Signature du Contrat Cadre « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées Méditerranée » de la Commune de Montredon-Labessonnié-

Madame Marie-Claude ROLLAND, Adjointe au Maire, expose à l'Assemblée ce qui suit :

La Région Occitanie a lancé une procédure de soutien des bourgs centres qui se concrétise par la signature d'un Contrat cadre « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées Méditerranée ».

Par les Contrats « Bourgs-Centres », la Région cible :

- Les Communes « villes centre » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE ;
- Les Communes « pôle de services » de plus de 1 500 habitants qui, par leur offre de services (équipements, commerces, ..) remplissent également une fonction de centralité en termes d'offres de services aux populations d'un bassin de vie ;
- Les Communes « pôle de services » de plus de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle de pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique (anciens chefs-lieux de canton).

Le contrat Bourg Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le Région ; Le Département du Tarn, la Commune de Montredon-Labessonnié, la Communauté de Communes Centre Tarn et le PETR de l'Albigeois et des Bastides en y associant le CAUE du Tarn.

Il a également pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la Commune de Montredon-Labessonnié vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

- le développement de l'économie et de l'emploi
- la qualification du cadre de vie- qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales- patrimoine naturel/architectural/culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Monsieur le Maire prend la parole et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Madame Marie-Claude ROLLAND, Adjointe au Maire.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE le Contrat cadre « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées Méditerranée », ci-annexé ;
- AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dont le contrat précité et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La secrétaire
Marie-Line CLUZEL



Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

